



---

## **Ecole Doctorale : « Sciences et Techniques de l'Agronomie et de l'Environnement »**

### **Critères d'éligibilité pour l'inscription en Thèse de Doctorat**

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2013-47 du 4 Janvier 2013), le candidat pour une inscription en thèse ne doit avoir enregistré, durant son cursus universitaire, aucun redoublement et aucune mesure disciplinaire prise à son encontre et répond aux critères suivants :

#### **▪ Etudiant titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur National**

Le candidat doit avoir soit :

- ✓ Une Moyenne du Diplôme d'Ingénieur (sans considérer le PFE) supérieure ou égale à 13/20
- ✓ Etre le majeur de sa promotion
- ✓ Une moyenne entre baccalauréat et Diplôme d'Ingénieur  $((\text{Bac} + \text{MoyDiplôme})/2)$  supérieure ou égale à 13 /20

#### **▪ Etudiant titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur National et un Mastère de Recherche (LMD)**

Le candidat doit avoir soit :

- ✓ Une Moyenne du Baccalauréat supérieure ou égale à 12/20, une moyenne du Diplôme d'Ingénieur (sans considérer le PFE) supérieure ou égale à 12/20 et une moyenne supérieure ou égale à 12/20 en M2 (sans considérer le PFE)
- ✓ Etre le majeur de sa promotion en M2
- ✓ Une moyenne entre baccalauréat, Diplôme d'Ingénieur et moyenne M2  $((\text{Bac} + \text{Moy Diplôme} + \text{Moy M2})/3)$  supérieure ou égale à 12 /20

#### **▪ Etudiant titulaire d'une Licence et un Mastère de Recherche (LMD)**

Le candidat doit avoir une moyenne entre baccalauréat, Licence et Master  $((\text{Bac} + \text{Moy Licence} + \text{MoyMastère})/3)$  supérieure ou égale à 13/20

#### **▪ Etudiant titulaire d'un Mastère de Recherche (ancien régime)**

Pas de critères

**Les candidats retenus doivent valider leur inscription en 1ère année après évaluation du dossier de candidature et accord de la commission des thèses de l'ESIAT.**